

Bastia, le 25/10/2024

## **REGLEMENT**

### **Concours dédié au nom du prochain festival de rap**

#### **Festival de musiques urbaines**

#### **Le 1<sup>er</sup> festival de musiques urbaines de Corse cherche son nom !**

La Municipalité de Bastia organise par la mise en place d'une participation citoyenne un jeu-concours ouvert à tous pour trouver un nom festival de musiques urbaines qui se tiendra les 11 et 12 avril 2025, à l'Alb'Oru.

#### **Règlement**

#### **Modalités de participation**

La participation s'effectue sur le site de la Ville de Bastia à travers un formulaire. Les participants s'engagent à ne proposer que deux noms de festival au maximum. La participation est entièrement gratuite.

Le concours est ouvert du 25 octobre au 8 novembre 2024 minuit.

#### **Cession de droits, garantie, responsabilité et autres contreparties**

En participant à ce concours, le lauréat s'engage à céder ses droits sur sa proposition à la Ville de Bastia, dans le cadre d'un contrat de cession de droits qui lui sera soumis à l'issue du concours.

Un plan de communication sera déployé sur les outils de communication de la Ville : site web, réseaux sociaux... et auprès des médias (communiqué de presse), en créditant le lauréat.

Cette concession de droits est donnée par le Candidat à titre gratuit, non commercial, pour le territoire du monde entier, et pour la durée légale des droits d'auteur à la Ville de Bastia qui pourra, à son tour autoriser ses partenaires.

En ce qui concerne les contreparties :

- le lauréat bénéficiera de 2 invitations : 1 invitation pour 2 personnes sur chaque soirée du festival rap des 11 et 12 avril 2025.

Directrice de la communication et de la participation citoyenne

✉ [communication@bastia.corsica](mailto:communication@bastia.corsica)

**Merria di Bastia**

Communication et participation citoyenne

Viale Pierre Guidicelli - 20410 Bastia Cedex

[www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)



### **Conditions à respecter :**

Le nom du prochain festival ne doit pas faire état de propos racistes, injurieux, ou tout autre message pouvant porter atteinte à la Ville de Bastia.

### **Interprétation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

### **Loi « Informatique et Libertés »**

Les coordonnées des participants pourront être collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 » modifiée par la délibération n° 2021-122 du 14 octobre 2021, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant, en écrivant à la Ville de Bastia.

### **Modification des dates du jeu**

La Ville de Bastia ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, à le prolonger, à le reporter ou à en modifier les conditions.

### **Attribution de compétence**

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Bastia et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

### **Processus de sélection**

Les dénominations proposées dans le cadre de cette démarche participative sont recueillies sur le site internet de la Ville de Bastia. Elles sont analysées par un jury composé de la Direction de la Culture, la Direction de la Communication et de la Participation Citoyenne, et le cabinet de Monsieur le Maire.

L'invention du nom donné au festival ne donne droit à aucune rémunération

Si aucun nom n'est retenu, la Mairie se réserve le droit d'en choisir une nouveau, hors concours.

Directrice de la communication et de la participation citoyenne

✉ [communication@bastia.corsica](mailto:communication@bastia.corsica)

**Merria di Bastia**

Communication et participation citoyenne

Viale Pierre Guidicelli - 20410 Bastia Cedex

[www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)